

**INHUMATION – dérogation au délai de 6 jours**  
**procédure**

<b>pièces à fournir</b>
justification du dépassement de délai
pouvoir de la famille, ou de la personne qui s'occupe des funérailles, délivré à l'entreprise de pompes funèbres
certificat de décès établi par un médecin
acte de décès établi par la mairie de la commune du lieu de décès
autorisation de fermeture du cercueil délivrée par le maire